Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune d'**Avenay Val d'Or**

Vu la loi du 05 Avril 1884, art.

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes,

Vu les articles 96 à 98 du Code Municipal,

OBJET :

Interdiction stationner
Limitation 30km/h

Rue Charles de Gaulle

N° A039-2025

Considérant les travaux de construction de branchement électrique au profit de ENEDIS, pour la société SCI du Cygne, située 12 rue Charles de Gaulle,

ARRETE

Article premier : **Le stationnement sera interdit au niveau du 12 rue Charles de Gaulle et la vitesse sera limitée à 30km/h du 05/05/2025 au 21/05/2025.**

Article deux : Pendant la durée de cette interdiction, des panneaux la matérialisant seront installés par la société réalisant les travaux.

Article trois : La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Avenay Val d'Or le 25 avril 2025

Le Maire,
Ph. MAUSSIRE